

**SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT DES EAUX
PLUVIALES**

**ENQUÊTE PUBLIQUE
du 14 avril au 16 mai 2025**

**Pièces jointes et annexes au
RAPPORT DE LA COMMISSAIRE
ENQUÊTRICE**

**Virginie ALLEZARD
Commissaire enquêtrice**

ANNEXES

Annexe 1 : Procès-verbal de synthèse des observations.

Annexe 2 : Mémoire en réponse du porteur du projet.

ANNEXE 1. PROCÈS-VERBAL DE SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS

**SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT DES EAUX
PLUVIALES**

**ENQUÊTE PUBLIQUE
du 14 avril au 16 mai 2025**

**PROCES VERBAL DE LA COMMISSAIRE
ENQUÊTRICE**

1. OBJET DE L'ENQUÊTE

L'enquête publique prescrite par le maire de Soorts-Hossegor par délibération du 28 juin 2024 concerne la création du schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales.

La commissaire enquêtrice doit donc émettre un avis relatif à ce document de gestion et de programmation en matière d'eaux pluviales; qui permet de mettre au point une stratégie de gestion de ces eaux. Il sera intégré dans les annexes sanitaires du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) à l'issue de l'enquête publique après délibération d'approbation définitive.

L'objectif du zonage pluvial est de maîtriser les débits d'eaux pluviales et le ruissellement afin de délimiter :

- Les zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales de ruissellement,
- Les zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et autant que nécessaire le traitement des eaux pluviales et de ruissellement lorsque la pollution qu'elles apportent au milieu aquatique risque de nuire à l'efficacité des dispositifs d'assainissement.

2. PREPARATION DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE ET INFORMATION PRELABLE

Après sa nomination, la commissaire enquêtrice a échangé par téléphone et courriels avec la Direction des Services Techniques pour préparer l'enquête publique. Il s'est avéré nécessaire de consulter les services de l'Etat du Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des Territoires pour un examen au cas par cas afin de confirmer l'absence de nécessité d'évaluation environnementale par la MRAe.

Un échange a aussi eu lieu avec le bureau d'études à l'origine de la rédaction des pièces techniques pour une compréhension de son contenu.

Après réception de la confirmation d'absence de nécessité d'évaluation environnementale, une réunion s'est tenue le 25 février en Mairie avec des agents de la commune pour organiser l'enquête publique, préparer les pièces administratives et définir les modalités de communication dont la parution obligatoire dans la presse.

La commissaire enquêtrice a ensuite vérifié la publicité obligatoire dans deux journaux locaux :

- *Sud-Ouest* : édition des Landes des 28 mars 2025 et 18 avril 2025.
- *Les Annonces Landaises* : les 26 mars 2025 et 18 avril 2025.

En complément, elle a préconisé un large affichage sur la commune. Ainsi, l'avis d'enquête publique a été affiché sur les lieux suivants :

- A l'entrée de l'hôtel de ville,
- A la Halle sur la place à côté de l'hôtel de ville (en rez de chaussée et à l'étage),
- A la salle polyvalente,
- A l'ancienne Mairie Soorts.

Aussi, le site internet de la commune qui comprend une partie spécifique portant sur les enquêtes publiques (<https://www.soorts-hossegor.fr/soorts-hossegor/avis-publics#enquetes-publiques>) a fait mention des modalités de tenue de la présente enquête publique.

3. DEROULEMENT DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE ET INFORMATION PREALABLE

Conformément à la réglementation le dossier complet a été mis à disposition du public :

- Sur support papier, à la mairie de Soorts-Hossegor aux jours et heures d'ouverture habituels (du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h),
- Sur le registre dématérialisé dédié à l'enquête publique : <https://registre.landespublic.org/registre/assainissement-soorts-hossegor/>,
- Sur un poste informatique mis à disposition à la mairie de Soorts-Hossegor aux jours et heures d'ouverture habituels.

Quatre permanences ont été tenues par la commissaire enquêtrice en mairie de Soorts-Hossegor les :

- Lundi 14 avril 2025 de 9h à 12h ;
- Mercredi 23 avril 2025 de 14h à 17h ;
- Vendredi 9 mai 2025 de 14h à 17h ;
- Vendredi 16 mai 2025 de 9h00 à 12h30.

Le nombre de « vues » sur le site du registre numérique a été de 36 sur la durée de l'enquête, sans que ne soit précisée l'origine (consultation par le public ou par les services de la commune dans le cadre du suivi de l'enquête ?).

En complément, ont été mis à disposition du public, un registre papier, une adresse mail et une adresse postale afin de transmettre ses observations.

L'enquête s'est déroulée dans de bonnes conditions, tant durant la phase préparatoire que durant l'enquête publique elle-même. Elle s'est déroulée sans incident.

La participation du public a été faible. Une seule personne est venue rencontrer la commissaire enquêtrice lors de sa dernière permanence. Une contribution a été rédigée au sein du registre papier.

4. LES CONTRIBUTIONS DU PUBLIC : BILAN QUANTITATIF

Il y a eu une contribution du public :

- **Registre papier** : 1
- **Registre dématérialisé** : 0
- **Courriel** : 0.
- **Courrier** : 0.

La contribution est jointe en annexe du présent procès-verbal, pour réponse par la mairie de Soorts-Hossegor.

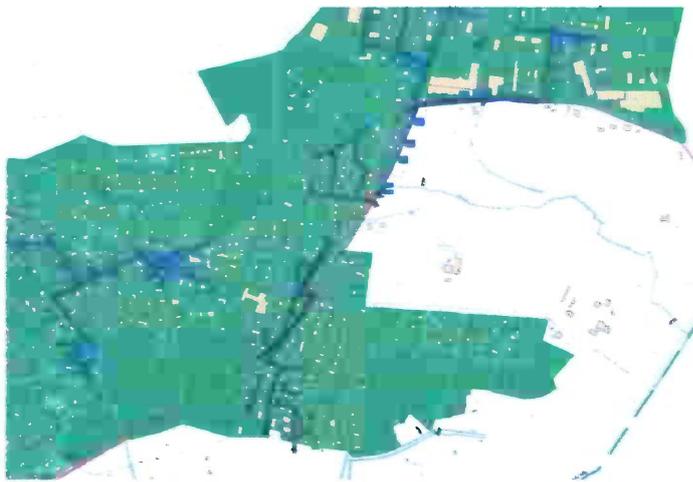
En synthèse, elle porte sur un problème de gestion d'écoulement d'eaux pluviales engendrant un problème sur deux parcelles privées.

5. LES OBSERVATION DE LA COMMISSAIRE ENQUÊTRICE

Dans le cadre de l'enquête publique et en complément des observations du public, la commissaire enquêtrice s'est interrogée sur les différents points suivants sur lesquels des éclaircissements sont nécessaires.

Lorsque la commissaire enquêtrice a pris connaissance du PLUi applicable sur la commune de Soorts-Hossegor, pour vérifier la cohérence du projet de schéma d'assainissement des eaux pluviales, elle s'est interrogée sur les points suivants.

Q1 : Qu'est ce qui justifie que les zones classées en 2AU ne soient pas intégralement prises en compte dans les secteurs d'application du projet de plan de zonage pluvial ? S'agit-il d'une erreur ? Si oui, quelles corrections peuvent être apportées ?



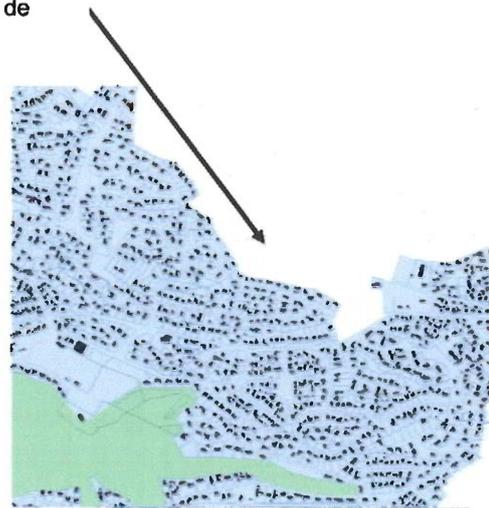
PLUi applicable : zones classées en 2AU, non classées en secteur d'application de l'infiltration à la parcelle du projet de plan de zonage (en vert)

Secteur d'application de l'infiltration à la parcelle du projet de plan de zonage (en vert)



Q2 : Qu'est ce qui justifie qu'une zone non constructible du PLUi fasse partie du secteur d'application du projet de plan de zonage pluvial ? S'agit-il d'une erreur ? Si oui, quelle correction peut être apportée ?

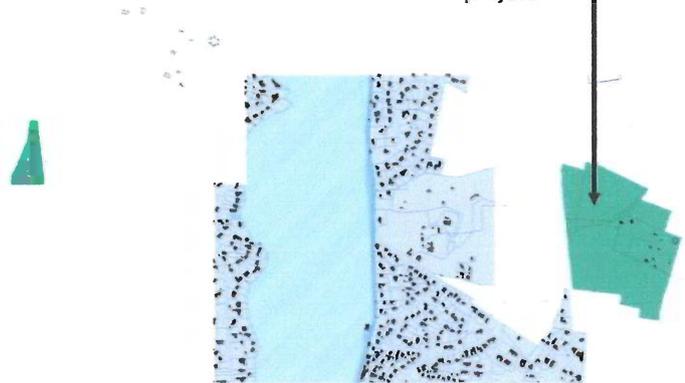
Zone non constructible au PLUi incluse dans le secteur d'application de l'infiltration à la parcelle du projet de plan de zonage (en vert)



Q3 : Sur ce secteur, la délimitation du secteur d'application de l'infiltration à la parcelle est-elle confirmée ? En particulier elle n'intègre pas la zone de loisirs.



Secteur d'application de l'infiltration à la parcelle du projet de plan de zonage (en vert)



Zone de loisirs hors zonage pluvial projeté

Q4 : Le PLUi applicable prend en compte les aléas et le risque de remontée de nappe. Quelles sont les incidences sur le présent projet, notamment sur les prescriptions relatives à l'infiltration à la parcelle ?

Q5 : Les éventuelles propositions d'ajustement proposées par la mairie de Soorts-Hossegor, suite aux questionnements de la commissaire enquêtrice, impactent le secteur d'application du projet de schéma d'assainissement des eaux pluviales dans quelle proportion ?

6. CONCLUSION

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir formuler la réponse de la mairie de Soorts-Hossegor, maître d'ouvrage, pour l'observation formulée par le public.

En outre, je souhaiterais que soient apportées des réponses à mes interrogations ressorties de l'enquête publique.

En application des dispositions de l'article R 123-18 du Code de l'Environnement, je vous demande de m'adresser par mail (à l'adresse : virginie.allezard.ce@gmail.com), le mémoire en réponse dans un délai de 15 jours, soit le 31 mai 2025 au plus tard.

Ce procès-verbal est remis en main propre au Directeur des Services Techniques.

Le 16 mai 2025, à 12h45

Virginie ALLEZARD
Commissaire enquêtrice

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Allezard', written over a set of horizontal lines.

ANNEXE : relevé de l'observation du public

PREMIÈRE JOURNÉE

Registre ouvert le 14 avril 2025 à 9 heures 00

Observations de M^{lle}

Première Permanence du 14 avril 2025 de 9^h à 12^h.

Aucune visite - aucune observation

Seconde permanence du 23 avril 2025 de 14^h à 17^h

Aucune visite - aucune observation

Troisième permanence du 9 mai 2025 de 14^h à 17^h

Aucune visite - aucune observation

Quatrième permanence du 16 mai 2025 de 9^h à 12^h30

J'ai déposé ce jour un dossier avec photos expliquant mes problèmes de ruissellement des eaux pluviales et souhaiterais un accompagnement technique pour le résoudre.
V. Nettevet.

pièce jointe n°1 annexé ce jour par la commissaire enquêteuse

LE COMMISSAIRE
ENQUÊTEUR

Mme Véronique MASSENET
78 et 71 Impasse des Sirènes
40150 HOSSEGOR
tel : 0688561068
mèl : v.massenet@orange.fr

Hossegor, le 14 Mai 2025

Procès verbal n°1
p113
Annexé au registre
le 16/5/25
LE COMMISSAIRE
ENQUÊTEUR

Madame la commissaire enquêtrice
Mairie de Soorts-Hossegor
18, Avenue de Paris
40150 SOORTS- HOSSEGOR

**Objet : Projet de schéma directeur d'assainissement
des eaux pluviales et de son zonage
d'assainissement des eaux pluviales**

Madame la commissaire enquêtrice,

Dans le cadre de l'enquête publique relative au projet nommé en objet, je souhaite porter à votre connaissance les observations suivantes :

La maison que j'habite à l'année, ainsi que la maison secondaire de mon frère, se trouvent voisines dans un point bas, au fond d'une impasse goudronnée. (L'impasse des Sirènes , dans l'avenue Jean Rameau)

Lors des pluies hivernales et des averses et orages de printemps et d'été, l'eau dévale littéralement dans l'impasse depuis l'avenue jusque dans nos jardins, provoquant l'inondation de ces espaces et parfois de mon garage en sous-sol . (cf photos)

Après avoir consulté le registre dématérialisé mis à disposition sur le site de la mairie, je n'ai trouvé aucune trace de projet d'intervention dans ce quartier.

Serait-il possible de prévoir un aménagement pour stopper cette descente des eaux pluviales de la voie publique?

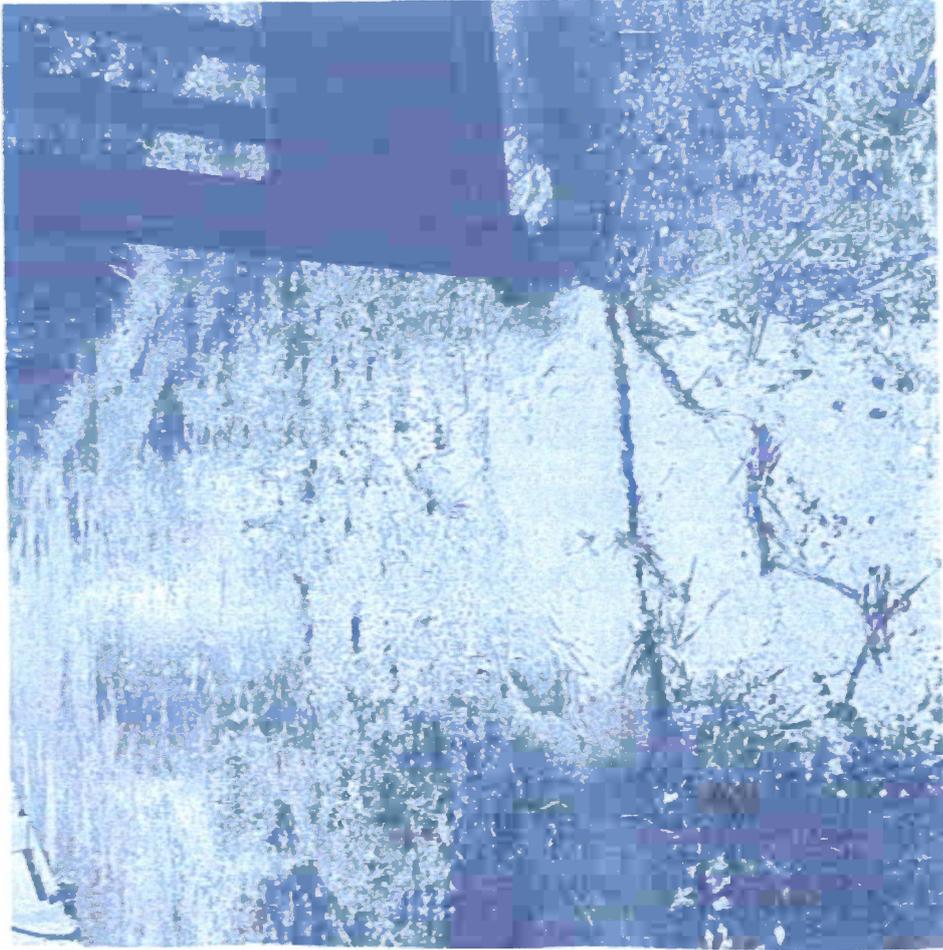
Vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à mon observation, je vous prie d'agréer madame la commissaire enquêtrice, mes salutations distinguées.

V. Massenet

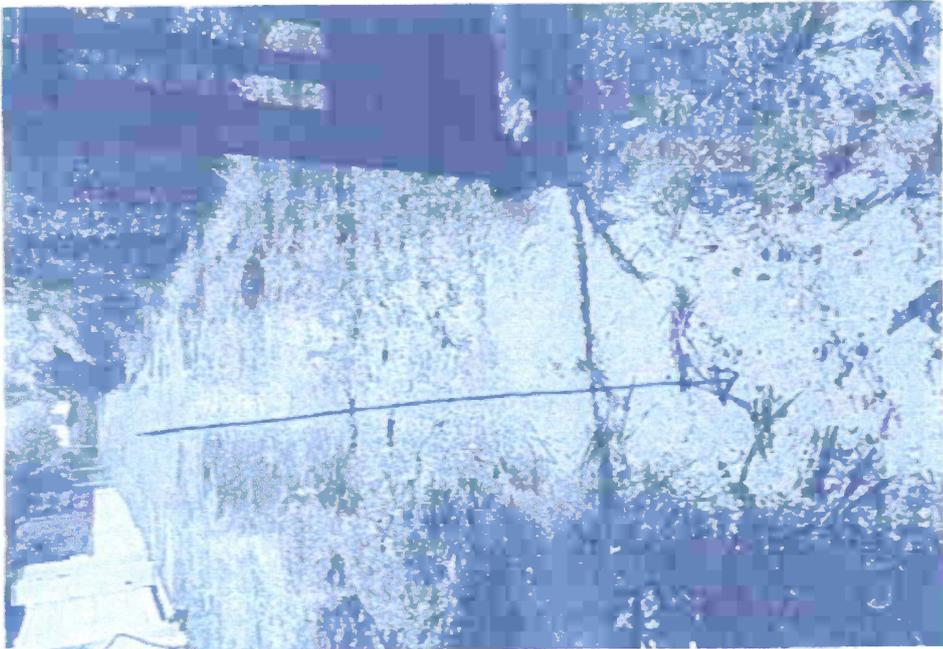
Cueo pointe n°
P3/3

Annexé au
Rapport de 16/5/25

LE COMMISSAIRE
ENQUÊTEUR



Ruisseau
de l'avenue J. Rambeau



78 Impasse des Siroènes

Orthei du baradeau
sur parcelle privé Orsino



entrée barrage 78 impasse des Sirènes

Puceponte n°1
p213
Annuaire registre
6 16/5125

71 impasse des Siroves.



Stagnation
des eaux

LE COMMISSAIRE
ENQUÊTEUR



écoulement
des eaux pluviales



écoulement des eaux pluviales

ANNEXE 2. MÉMOIRE EN RÉPONSE DU PORTEUR DU PROJET

Remise du PV de fin d'enquête publique

dst

28 mai 2025 à 10:10

À : Virginie ALLEZARD

Cc : dgs

Bonjour Mme ALLEZARD,

Suite à la réception du procès-verbal rédigé à l'issue de l'enquête publique relative au schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales qui s'est déroulée du lundi 14 avril 2025 9h00 au vendredi 16 mai 2025 12h30, j'ai le plaisir de vous communiquer ci-dessous les précisions et réponses au diverses questions figurants sur ce PV.

Q 1 - zones actuellement classées 2AU au PLUi et ne figurant pas dans le secteur d'application :

Il s'agit d'une erreur de notre part sur le plan de zonage établi et nous souhaitons la corriger en rajouter ce secteur

Q 2 - Zone non constructible incluse dans le zonage pluvial :

Ceci est également une erreur de périmètre du zonage ; ce secteur était en zone AU au PLU précédant le PLUi et nous avons oublié de le retirer

Q 3 - délimitation du zonage qui n'intègre pas la zone de loisirs :

Il s'agit d'un oubli de notre part et souhaitons la rajouter

Q 4 - prise en compte des aléas et risques de remontées de nappes

Conformément à la coupe figurant page 42 de la notice explicative, le fond du système d'infiltration devra se situer à 1m minimum au-dessus de la partie supérieure de la nappe. Dans le cas de secteurs avec nappes affleurantes en période hivernales, il conviendra de surélever le niveau du terrain naturel afin de respecter cette distance de 1 m (création d'un rehaussement type tertre par exemple)

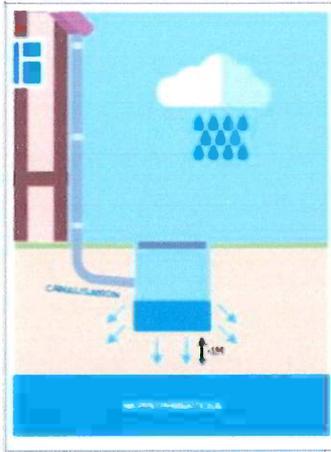


Figure 11 : Principe d'infiltration sur Parcelle

Q 5 – ajustement à faire suite aux observations sur le zonage mis à l'enquête :

Le secteur d'application du zonage pluvial représente 9 km² env. et les modifications à apporter totalisent 0.400 km², soit moins de 4% de changement ce qui nous semble mineur à la vue du projet initial.

En synthèse et de manière générale, nous proposons d'ajuster parfaitement le zonage du pluvial au zonage actuel du PLUI (source cartographique fournie par MACS déjà en notre possession).

Un autre point que nous avons évoqué ensemble et que nous souhaiterions intégrer dans notre projet de zonage concerne un futur secteur destiné à être urbanisé à moyen terme (3/4 ans).

Les études environnementales préalables ont été menées et ce secteur devrait faire l'objet d'une prochaine révision du PLUI.

Merci de nous confirmer votre accord pour le rajouter dès maintenant et nous éviter ainsi une future procédure de révision (superficie env.0.08 Km² soit 0.8 % du projet)



Espérant vous avoir apporté toutes les réponses attendues,
Je reste évidemment à votre disposition si nécessaire

Cordialement

Christophe ARASPIN

Directeur des services techniques



Mairie de Soorts-Hossegor
18, avenue de Paris
40150 Soorts-Hossegor
🌐 www.soorts-hossegor.fr
📱 [villedesoortshossegor](https://www.instagram.com/villedesoortshossegor)

De : Virginie ALLEZARD <virginie.allezard@soorts-hossegor.fr>
Envoyé : vendredi 16 mai 2025 12:40
À : Christophe ARASPIN
Objet : Remise du PV de fin d'enquête publique

[Texte des messages précédents masqué]

PIECES JOINTES

Pièce jointe 1 : Arrêté d'organisation de l'enquête publique

Pièce jointe 2 : Avis d'enquête publique

Pièce jointe 3 : Parutions de l'avis dans la presse

Pièce jointe 4 : Certificat d'affichage des avis d'enquête publique

PIECE JOINTE 1. ARRETE D'ORGANISATION DE L'ENQUETE PUBLIQUE



VILLE DE SOORTS-HOSSEGOR
DEPARTEMENT DES LANDES

ARRETE DU MAIRE

Arrêté n°AG-2025-092

Objet : Arrêté du maire prescrivant la mise à l'enquête publique du projet de schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales et de son zonage d'assainissement des eaux pluviales

Le Maire de la Commune de Soorts-Hossegor

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2224-10, R. 2224- 8 et R. 2224-9 ;

Vu le Code de l'environnement et notamment les articles L. 123-1 et suivants et R. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu la décision n°MRAe 2025DKNA8 de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale en date du 28/02/2025 dispensant le projet de zonage d'assainissement des eaux pluviales de la réalisation d'une évaluation environnementale ;

Vu la délibération n°240628-13 du conseil municipal du 28 juin 2024 relative à l'approbation du schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales et de son zonage afférent ;

Vu la décision n° E24000106/64 en date du 4 décembre 2024 du président du tribunal administratif de Pau, désignant Madame Virginie ALLEZARD en qualité de commissaire enquêtrice et Madame Hélène SARRIQUET en qualité de commissaire enquêtrice suppléante.

Vu les pièces du dossier soumis à l'enquête publique ;

CONSIDERANT la vocation de l'enquête publique d'assurer l'information et la participation du public ;

ARRÊTE

Article 1 :

Il sera procédé à enquête publique relative à l'élaboration du schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales et de son zonage d'assainissement des eaux pluviales, pour une durée de 35 jour consécutive :

Du Lundi 14 avril 2025 à 9h00 au vendredi 16 mai 2025 à 12h30.

Le schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales a pour vocation de favoriser l'infiltration des eaux pluviales à la parcelle et ainsi s'inscrire dans une gestion durable des eaux pluviales.



Les bénéfices attendus du schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales sont :

- Améliorer la protection de la ressource en eau,
- Atténuer le risque inondation,
- Contribuer à la lutte contre le phénomène d'îlot de chaleur urbain, - Recharger les nappes phréatiques.

La commune de Soorts-Hossegor est l'autorité compétente responsable du projet dont le siège de l'enquête publique est :

Hôtel de Ville, 18 avenue de Paris 40150 SOORTS HOSSEGOR

Article 2 :

Par décision n° E24000106/64 en date du 4 décembre 2024 du président du tribunal administratif de Pau, Madame Virginie ALLEZARD a été désignée en qualité de commissaire enquêtrice et Madame Hélène SARRIQUET en qualité de commissaire enquêtrice suppléante.

Article 3 :

L'enquête publique sera réalisée à la fois sur supports physiques (dossiers et registres en format papier) et sous forme dématérialisée (dossier et registre numérique).

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra prendre connaissance de l'intégralité du dossier d'enquête :

- En version papier, pendant les horaires d'ouverture, à l'Hôtel de Ville, 18 avenue de Paris 40150 SOORTS HOSSEGOR, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

- En version numérique :

- sur le site de la commune de Soorts-Hossegor à l'adresse suivante : <https://www.soorts-hossegor.fr/>
- sur un matériel informatique à l'accueil du siège de l'enquête publique et pendant les horaires d'ouverture ;
- sur le site du registre numérique à l'adresse suivante : <https://registre.landespublic.org/registre/assainissement-soorts-hossegor/>

Le dossier en ligne pourra être consulté 7 jours/7 et 24 heures/24 jusqu'au dernier jour de l'enquête à 12h30.

Le dossier complet est composé des pièces suivantes :

- Pièce n°1 - Schéma Directeur d'Assainissement des Eaux Pluviales et sa notice de Zonage d'assainissement des eaux pluviales
- Pièce n°2 - Plan du réseau des eaux pluviales



- Pièce n°3 - Plan de zonage : secteurs d'application des règles concernant la gestion des eaux pluviales
- Pièce n°4 - Méthode de calcul hydraulique des bassins d'infiltration à la parcelle
- Pièce n°5 Avis de la Mission Régionale de l'Autorité environnementale (MRAe)
- Pièces annexes - Documents administratifs (décision du Tribunal Administratif, délibération du Conseil municipal et arrêté)

Article 4 :

En outre, pendant toute la durée de l'enquête, telle que précisée à l'article 1, chacun pourra formuler ses éventuelles observations et propositions :

- Par courriers postaux envoyés au commissaire enquêteur, entre le premier et le dernier jour de l'enquête publique (le cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

Madame Virginie ALLEZARD – Commissaire enquêtrice
Enquête publique schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales
Hôtel de Ville
18, avenue de Paris
40150 SOORTS-HOSSEGOR

- Par lettres déposées sur les lieux d'enquête lors des permanences du commissaire enquêteur et tout au long de l'enquête. Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public aux lieux, jours et horaires précisés à l'article 5 du présent arrêté ;
- Sur le registre dématérialisé sécurisé : <https://registre.landespublic.org/registre/assainissement-soorts-hossegor/>
- Sur le registre papier d'enquête, à feuillets non mobiles, ouvert par l'autorité de la commune de Soorts-Hossegor, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur. Ces registres seront mis à la disposition du public au siège de l'enquête publique sis Mairie de Soorts-Hossegor 18 avenue de Paris 40150 SOORTS HOSSEGOR

Les contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé <https://registre.landespublic.org/registre/assainissement-soorts-hossegor/> et donc visibles par tous.

Pour être recevables, les observations devront toutefois parvenir à la commissaire enquêtrice exclusivement pendant la période de l'enquête fixée à l'article 1 du présent arrêté.

**Article 5 :**

La commissaire enquêtrice se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions aux lieux, jours et horaires suivants :

Lieux	Dates et horaires des permanences
Hôtel de Ville 18 avenue de Paris 40150 SOORTS-HOSSEGOR	Lundi 14 avril 2025 de 9h00 à 12h00
Hôtel de Ville 18 avenue de Paris 40150 SOORTS-HOSSEGOR	Mercredi 23 avril 2025 de 14h00 à 17h00
Hôtel de Ville 18 avenue de Paris 40150 SOORTS-HOSSEGOR	Vendredi 9 mai 2025 de 14h00 à 17h00
Hôtel de Ville 18 avenue de Paris 40150 SOORTS-HOSSEGOR	Vendredi 16 mai 2025 de 9h00 à 12h30

Article 6:

Les informations relatives au projet de schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales et de son zonage d'assainissement des eaux pluviales peuvent être sollicitées auprès de l'autorité, Monsieur le Maire de Soorts-Hossegor, 18 avenue de Paris 40150 SOORTS-HOSSEGOR.

Toute personne pourra, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès des services, dès l'ouverture de l'enquête publique.

Article 7 :

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans deux journaux diffusés dans le département des Landes :

- Le Sud-Ouest
- Le Journal des Annonces Landaises

En outre, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, cet avis sera affiché sur les lieux habituels de l'affichage, au siège de la mairie ainsi que sur les panneaux d'affichage

Une copie des avis publiés dans la presse sera annexée au dossier soumis à l'enquête avant ouverture de l'enquête en ce qui concerne les premières insertions et au cours de l'enquête pour les insertions suivantes.

L'avis sera également publié sur le site de la collectivité : <https://www.soorts-hossegor.fr/>



Article 8 :

A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 1, les registres d'enquête seront transmis sans délai au commissaire enquêteur qui les clôturera.

Dans le délai de huit jours dès réception des registres et des documents annexés suivant la fin de l'enquête, le commissaire enquêteur communiquera à la commune de Soorts-Hossegor les observations et propositions consignées dans un procès-verbal de synthèse. La collectivité disposera d'un délai de quinze jours pour produire son mémoire en réponse.

Article 9 :

Dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur adressera, au maire de la commune de Soorts-Hossegor :

- Les registres et pièces annexées,
- Le rapport relatant le déroulement de l'enquête publique et examinant les observations recueillies ainsi que ses conclusions et l'avis motivé qui feront l'objet d'un document distinct.

Une copie du rapport de la commissaire enquêtrice sera adressée à Madame la Préfète du Département des Landes et au Président du Tribunal Administratif de Pau.

Le rapport, les conclusions et avis motivé de la commissaire enquêtrice pourront être consultés en mairie de Soorts-Hossegor, ainsi que sur le site internet <https://www.soorts-hossegor.fr/>.

Article 10:

Le présent arrêté peut faire l'objet de recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa publication. Tout citoyen justiciable pourra saisir le tribunal administratif par dépôt de sa requête sur le site www.telerecours.fr, par l'envoi de la requête sur papier ou le dépôt sur place au tribunal.

Fait à Soorts-Hossegor, le 19 mars 2025

Le Maire,



Christophe VIGNAUD

PIECE JOINTE 2. AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE



COMMUNE DE SOORTS-HOSSEGOR

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE
PROJET DE SCHÉMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES ET DE SON ZONAGE D'ASSAINISSEMENT
DES EAUX PLUVIALES

Demandeur : Commune de Soorts-Hossegor

Par arrêté N° AG-2025-092 en date du 19.03.2025, le maire de la commune de Soorts-Hossegor a prescrit l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales et de son zonage d'assainissement des eaux pluviales, pour une durée de 33 jours, du lundi 14 avril 2025 (9h00) au vendredi 16 mai 2025 (12h30) inclus.

Le siège de l'enquête publique est fixé à la mairie de Soorts-Hossegor, 18 avenue de Paris à Soorts-Hossegor (40150).

A l'issue de l'enquête publique, le projet de schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales et de son zonage d'assainissement des eaux pluviales de la commune de Soorts-Hossegor, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport de la commissaire enquêtrice, sera approuvé par le conseil municipal de Soorts-Hossegor, après avoir été présentés lors d'une séance publique. Après approbation et accomplissement des mesures de publicité et d'information, le schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales et de son zonage d'assainissement des eaux pluviales sera exécutoire et opposable.

Les informations environnementales se rapportant aux objets de l'enquête et la décision de la mission régionale de l'autorité environnementales (MRAE) sont comprises dans le dossier d'enquête publique unique. Le dossier soumis à l'enquête publique comprend toutes les pièces et avis exigés par l'article R. 123-6 du code de l'environnement. Le public pourra consulter :

- Sur support papier, à la mairie de Soorts-Hossegor aux jours et heures d'ouverture habituels
- L'ensemble du dossier d'enquête sera également consultable sur le registre dématérialisé dédié à l'enquête publique : <https://registre.landespublic.org/registre/assainissement-soorts-hossegor/>
- Sur un poste informatique mis à disposition à la mairie de Soorts-Hossegor aux jours et heures d'ouverture habituels

Madame la commissaire enquêtrice Virginie ALLEZARD se tiendra à la disposition du public, en mairie, pour recevoir les propositions et observations écrites et orales du public aux jours et horaires suivants :

	Jours et heures d'ouverture habituels du lieu d'enquête	Jours et heures des permanences de la commissaire enquêtrice
Mairie de Soorts-Hossegor	Du lundi au vendredi : 9h00 - 12h30 et 13h30 - 17h00	Lundi 14 avril 2025 de 9h00 à 12h00
		Mercredi 23 avril 2025 de 14h00 à 17h00
		Vendredi 9 mai 2025 de 14h00 à 17h00
		Vendredi 16 mai 2025 de 9h30 à 12h30

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations et propositions, pendant la période d'enquête :

- Sur le registre d'enquête établi sur feuillets non mobiles, côté et paraphé par la commissaire enquêtrice, ouvert à la mairie de Soorts-Hossegor.
- Sur le registre dématérialisé dédié à l'enquête publique à l'adresse suivante : <https://registre.landespublic.org/registre/assainissement-soorts-hossegor/>
- Par courrier électronique à l'adresse suivante : enquete.publique.pluvial@hossegor.fr
- Par courrier à l'attention de Madame la commissaire enquêtrice (projet de schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales et de son zonage d'assainissement des eaux pluviales), au siège de l'enquête publique à l'adresse suivante : Mairie de Soorts-Hossegor, 18 avenue de paris, 40150 Soorts-Hossegor,
- Apprès de la commissaire enquêtrice à l'occasion des permanences prévues aux heures définies dans l'arrêté du maire de Soorts-Hossegor, d'ouverture et d'organisation de l'enquête publique précité.

Il ne sera pas tenu compte des observations et propositions émises en dehors de la période d'enquête, ni de celles émises par d'autres voies que celles indiquées ci-dessus.

Monsieur le maire de Soorts-Hossegor est responsable de l'enquête publique relative au projet de schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales et de son zonage d'assainissement des eaux pluviales. Tout renseignement peut être obtenu auprès du service technique de la commune de Soorts-Hossegor, 18 avenue de paris, 40150 Soorts-Hossegor (tél : 05.58.41.79.10; courriel : service-technique@hossegor.fr). Toute personne peut à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la commune de Soorts-Hossegor, 18 avenue de paris, 40150 Soorts-Hossegor.

Le rapport et les conclusions motivées de Madame la commissaire enquêtrice seront tenus à la disposition du public, pendant un an au siège de la commune de Soorts-Hossegor, et en Préfecture des Landes aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi que sur le site Internet de la commune de Soorts-Hossegor.

Le maire de Soorts-Hossegor

PIECE JOINTE 3. PARUTIONS DE L'AVIS DANS LA PRESSE

Mont-de-marsan, le 26 mars 2025

Magazine d'informations générales, judiciaires et légales
12 rue du IV Septembre
40000 - Mont-de-Marsan
Tél. 05 58 45 03 03
email : contact@annonces-landaises.com

PARUTION :

Département : 40

Journal : Annonces-Landaises.com

Date de parution : 28 mars 2025

AUTRES ANNONCES

*Cette annonce est commandée pour paraître sous réserve de conformité à son usage.
Cette attestation est produite, sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.*



ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE
PROJET DE SCHÉMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES ET DE
SON ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES
Demandeur : Commune de Soorts-Hossegor

Par arrêté N° AG-2025-092 en date du 19.03.2025, le maire de la commune de Soorts-Hossegor a prescrit l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales et de son zonage d'assainissement des eaux pluviales, pour une durée de 33 jours, **du lundi 14 avril 2025 (9 h 00) au vendredi 16 mai 2025 (12 h 30) inclus.**

Le siège de l'enquête publique est fixé à la mairie de Soorts-Hossegor, 18 avenue de Paris à Soorts-Hossegor (40150).

A l'issue de l'enquête publique, le projet de schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales et de son zonage d'assainissement des eaux pluviales de la commune de Soorts-Hossegor, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport de la commissaire enquêtrice, sera approuvé par le conseil municipal de Soorts-Hossegor, après avoir été présentés lors d'une séance publique. Après approbation et accomplissement des mesures de publicité et d'information, le schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales et de son zonage d'assainissement des eaux pluviales sera exécutoire et opposable.

Les informations environnementales se rapportant aux objets de l'enquête et la décision de la mission régionale de l'autorité environnementales (MRAE) sont comprises dans le dossier d'enquête publique unique. Le dossier soumis à l'enquête publique comprend toutes les pièces et avis exigés par l'article R. 123-6 du code de l'environnement. Le public pourra consulter :

- Sur support papier, à la mairie de Soorts-Hossegor aux jours et heures d'ouverture habituels

- L'ensemble du dossier d'enquête sera également consultable sur le registre dématérialisé dédié à l'enquête publique : <https://registre.landespublic.org/registre/assainissement-soorts-hossegor/>

- Sur un poste informatique mis à disposition à la mairie de Soorts-Hossegor aux jours et heures d'ouverture habituels

Madame la commissaire enquêtrice Virginie ALLEZARD se tiendra à la disposition du public, en mairie, pour recevoir les propositions et observations écrites et orales du public aux jours et horaires suivants :

Jours et heures d'ouverture habituels du lieu d'enquête Mairie de Soorts-Hossegor : du lundi au vendredi : 9 h 00 à 12 h 30 et 13 h 30 à 17 h 00

Jours et heures des permanences de la commissaire enquêtrice :

Lundi 14 avril 2025 de 9 h 00 à 12 h 00

Mercredi 23 avril 2025 de 14 h 00 à 17 h 00

Vendredi 9 mai 2025 de 14 h 00 à 17 h 00

Vendredi 16 mai 2025 de 9 h 30 à 12 h 30

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations et propositions, pendant la période d'enquête :

- Sur le registre d'enquête établi sur feuillets non mobiles, côté et paraphé par la commissaire enquêtrice, ouvert à la mairie de Soorts-Hossegor.

- Sur le registre dématérialisé dédié à l'enquête publique à l'adresse suivante : <https://registre.landespublic.org/registre/assainissement-soorts-hossegor/>

- Par courrier électronique à l'adresse suivante : enquete.publique.pluvial@hossegor.fr

- Par courrier à l'attention de Madame la commissaire enquêtrice (projet de schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales et de son zonage d'assainissement des eaux pluviales), au siège de l'enquête publique à l'adresse suivante : Mairie de Soorts-Hossegor 18 avenue de Paris 40150 Soorts-Hossegor,

- Auprès de la commissaire enquêtrice à l'occasion des permanences prévues aux heures définies dans l'arrêté du maire de Soorts-Hossegor, d'ouverture et d'organisation de l'enquête publique précité.

Il ne sera pas tenu compte des observations et propositions émises en dehors de la période d'enquête, ni de celles émises par d'autres voies que celles indiquées ci-dessus.

Monsieur le maire de Soorts-Hossegor est responsable de l'enquête publique relative au projet de schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales et de son zonage d'assainissement des eaux pluviales. Tout renseignement peut être obtenu auprès du service technique de la commune de Soorts-Hossegor 18 avenue de Paris 40150 Soorts-Hossegor (tél : 05.58.41.79.10; courriel : service-technique@hossegor.fr). Toute personne peut à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la commune de Soorts-Hossegor 18 avenue de Paris 40150 Soorts-Hossegor.

Le rapport et les conclusions motivées de Madame la commissaire enquêtrice seront tenus à la disposition du public, pendant un an au siège de la commune de Soorts-Hossegor, et en Préfecture des Landes aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi que sur le site Internet de la commune de Soorts-Hossegor.

Le maire de Soorts-Hossegor

L25AL01733



Vérifiez l'authenticité de cette attestation en scannant le QR Code ci-contre.

Le Président, Guillaume Lalau

<https://digitalisation.actulegales.fr/#/aeWS5m4C3>

Page 1/1

CAMPAGNE
Dimanche 30 mars
15 heures

loto bingo

4 000 €
EN BONS D'ACHAT
dont 1 à 600 €
et 1 à 500 €
Numéro fétiche : 2 €

Buvette • Sandwichs

«SUD OUEST»



97%
de nos
abonnés Pro
sont satisfaits

L'info locale
au service de votre business

abonnement.pro@sudouest.fr

**Découvrez
la voiture
qui vous
correspond**

sur www.sudouest-auto.com



Un service de proximité du Groupe Sud Ouest

Annonces légales et officielles

Retrouvez toutes nos annonces légales sur sudouest.fr/annonces-legales, sudouest-marchespublics.com, avec le réseau 

Avies administratifs et judiciaires

Enquêtes publiques



Commune de Soorts-Hossegor

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête publique préalable projet de schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales et de son zonage d'assainissement des eaux pluviales

Demandeur : Commune de Soorts-Hossegor
Par arrêté n° AG-2025-092 en date du 19.03.2025, le maire de la commune de Soorts-Hossegor a prescrit l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales et de son zonage d'assainissement des eaux pluviales, pour une durée de 33 jours, du lundi 14 avril 2025 (9 h 00) au vendredi 16 mai 2025 (12 h 30) inclus.

Le siège de l'enquête publique est fixé à la mairie de Soorts-Hossegor, 18 avenue de Paris à Soorts-Hossegor (40150).
A l'issue de l'enquête publique, le projet de schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales et de son zonage d'assainissement des eaux pluviales de la commune de Soorts-Hossegor, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport de la commissaire enquêteuse, sera approuvé par le conseil municipal de Soorts-Hossegor, après avoir été présentés lors d'une séance publique. Après approbation et accomplissement des mesures de publicité et d'information, le schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales et de son zonage d'assainissement des eaux pluviales sera exécutoire et opposable.

Les informations environnementales se rapportant aux objets de l'enquête et la décision de la mission régionale de l'autorité environnementale (MRAE) sont comprises dans le dossier d'enquête publique unique. Le dossier soumis à l'enquête publique comprend toutes les pièces et avis exigés par l'article R. 123-6 du code de l'environnement. Le public pourra consulter :

- Sur support papier, à la mairie de Soorts-Hossegor aux jours et heures d'ouverture habituels
- L'ensemble du dossier d'enquête sera également consultable sur le registre dématérialisé dédié à l'enquête publique : <https://registre.landespublic.org/registre/assainissement-soorts-hossegor/>
- Sur un poste informatique mis à disposition à la mairie de Soorts-Hossegor aux jours et heures d'ouverture habituels

Madame la commissaire enquêteuse **Virginie ALLEZARD** se tiendra à la disposition du public, en mairie, pour recevoir les propositions et observations écrites et orales du public aux jours et horaires suivants :

Jours et heures d'ouverture habituels du lieu d'enquête

Mairie de Soorts-Hossegor : du lundi au vendredi : 9 h 00 - 12 h 30 et 13 h 30 - 17 h 00.

Jours et heures des permanences de la commissaire enquêteuse :

Mairie de Soorts-Hossegor

Lundi 14 avril 2025 de 9 h 00 à 12 h 00,

Mercredi 23 avril 2025 de 14 h 00 à 17 h 00,

Vendredi 9 mai 2025 de 14 h 00 à 17 h 30,

Vendredi 16 mai 2025 de 9 h 30 à 12 h 30.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations et propositions, pendant la période d'enquête :

- Sur le registre d'enquête établi sur feuillets non mobiles, côté et paraphé par la commissaire enquêteuse, ouvert à la mairie de Soorts-Hossegor.

- Sur le registre dématérialisé dédié à l'enquête publique à l'adresse suivante : <https://registre.landespublic.org/registre/assainissement-soorts-hossegor/>

- Par courrier électronique à l'adresse suivante :

enquete.publique.pluvial@hossegor.fr

- Par courrier à l'attention de Madame la commissaire enquêteuse (projet de schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales et de son zonage d'assainissement des eaux pluviales), au siège de l'enquête publique à l'adresse suivante : Mairie de Soorts-Hossegor, 18 avenue de Paris, 40150 Soorts-Hossegor.

- Après de la commissaire enquêteuse à l'occasion des permanences prévues aux heures définies dans l'arrêté du maire de Soorts-Hossegor, d'ouverture et d'organisation de l'enquête publique précité. Il ne sera pas tenu compte des observations et propositions émises en dehors de la période d'enquête, ni de celles émises par d'autres voies que celles indiquées ci-dessus.

Monsieur le maire de Soorts-Hossegor est responsable de l'enquête publique relative au projet de schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales et de son zonage d'assainissement des eaux pluviales. Tout renseignement peut être obtenu auprès du service technique de la commune de Soorts-Hossegor, 18 avenue de Paris, 40150 Soorts-Hossegor (tél : 05.58.41.79.10 - courriel : service-technique@hossegor.fr). Toute personne peut à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la commune de Soorts-Hossegor, 18 avenue de Paris, 40150 Soorts-Hossegor. Le rapport et les conclusions motivées de Madame la commissaire enquêteuse seront tenus à la disposition du public, pendant un an au siège de la commune de Soorts-Hossegor, et en Préfecture des Landes aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi que sur le site Internet de la commune de Soorts-Hossegor.

Le maire de Soorts-Hossegor

Autres avis



Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Bureau de l'aménagement de l'espace

DÉCISION COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'AMÉNAGEMENT COMMERCIAL

Au cours de sa réunion du 20 mars 2025, la commission départementale d'aménagement commercial des Landes a émis un avis favorable à l'autorisation sollicitée par la SCI AD POUGA, représentée par M^{me} Alexia DUTAUIA en vue de la création d'un bâtiment commercial regroupant 3 cellules sur la commune d'Hagetmau (40700), ZAE de Pouga et du Petit Rey.

Surface de vente autorisée : 2 112,40 m²

Mont-de-Marsan, le 25 mars 2025
Pour la prêtée et par délégation,
la secrétaire générale, Stéphanie MONTEUIL

CUISINE & GASTRONOMIE

**30 recettes de canelés,
sucrées & salées**

Création, Suavité, Qualité, Simplicité, par Gin. San Nicolas, 10 pages

14 €

Édition : 2024

17 x 24 cm - 300 g

**Sud Ouest
légales**

**Publiez
votre
annonce
légale**

7 jours sur 7
24 h sur 24

Paiement en ligne
sécurisé

«SUD OUEST»

Marchés publics et privés

Marchés à procédure adaptée sup. à 90 000 €

Commune de Mouscardès 40290

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Rénovation de bâtiments publics
Marché public de Travaux

Pouvoir adjudicataire : Commune de Mouscardès, 40290.

Objet de la prestation : Rénovation de bâtiments publics.

Type de procédure : Adaptée.

Conditions : Voir le règlement de consultation.

Attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-après :

- Prix : 60 %

- Valeur technique : 40 %

Dossier à retirer : <https://demat-ampa.fr/>

Dépôt des offres : <https://demat-ampa.fr/>

Renseignements complémentaires : <https://demat-ampa.fr/>

Date limite de remise des offres : Mardi 29 Avril 2025 avant 12 h 00.

Diffusion de l'Avis : 25 mars 2025.

Autres marchés



VILLE DE DAX

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET CONCURRENT

ORGANISATION D'UN ACHAT GROUPE
D'ELECTRICITE ET DE GAZ A DESTINATION DES
HABITANTS DE LA VILLE DE DAX

1. Contexte

La Ville de Dax lance un appel à manifestation d'intérêt concurrent (AMIC) à la suite de la manifestation d'intérêt spontanée reçue en vue de l'organisation d'un achat groupé d'électricité et de gaz à destination des habitants de la commune.

Une convention de partenariat avec la ville de Dax permettra de prévoir les modalités de l'organisation du projet. La ville de Dax publie le présent avis afin de s'assurer de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrent.

2. Objet de l'appel à manifestation d'intérêt concurrent

L'objet est l'organisation complète d'un processus d'achat groupé d'électricité et de gaz auprès de fournisseur à destination des habitants de la ville de Dax intéressés.

3. Durée du partenariat

La candidature retenue fera l'objet d'une convention de partenariat d'un an renouvelable 3 fois.

4. Dossier de candidature

Le dossier de consultation de l'AMIC contenant l'ensemble des informations dont les critères de sélection des candidatures est disponible sur le site internet de la ville de Dax : <https://www.dax.fr> et sur le profil d'acheteur, à l'adresse URL suivante : <https://demat-ampa.fr/>.

5. Date limite de dépôt des candidatures : Le 5 mai 2025 à 12h00.

6. Candidatures à adresser
Les réponses des candidats devront parvenir obligatoirement par voie électronique sur le profil d'acheteur de la ville de Dax, à l'adresse URL suivante : <https://demat-ampa.fr/>. Les dossiers qui seraient transmis après la date et l'heure limite ne seront pas examinés.

7. Pièces de candidatures

Chaque candidature devra être complète et contenir les documents demandés à l'article 5 du règlement de consultation valant cahier des charges.

8. Contact

Les candidats pourront obtenir des renseignements en posant leur question par voie électronique sur le profil d'acheteur de la ville de Dax, à l'adresse URL suivante : <https://demat-ampa.fr/>.

Annonces légales

Vie des sociétés

SCI FRATOM

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Le siège social de la société SCI Fratom a été transféré de :
4 impasse Henri Dunant, 33140, Villeneuve d'Ornon
au : 5 avenue des Chênes-lièges, 40230, Tosse à compter du 10 mars 2025 ;
L'article n° 4 des statuts a été modifié en conséquence.
Mention sera faite aux RCS de Bordeaux et de Dax.

Pour avis

Annonce légale

DATE DE PARUTION 18-04-2025

RÉFÉRENCE L25AL01734

DÉPARTEMENT DE PARUTION 40

CATÉGORIE AUTRES ANNONCES

SUPPORT Annonces-Landaises.com



Lien de publication

<https://www.annonces-landaises.com/annonces-legales/l25al01734/>

*Arrêté le 9/5/25
Par le commissaire enquêteur*
LE COMMISSAIRE
ENQUÊTEUR



ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE

PROJET DE SCHÉMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES ET DE SON ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES

Demandeur : Commune de Soorts-Hossegor

Par arrêté N° AG-2025-092 en date du 19.03.2025, le maire de la commune de Soorts-Hossegor a prescrit l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales et de son zonage d'assainissement des eaux pluviales, pour une durée de 33 jours, **du lundi 14 avril 2025 (9 h 00) au vendredi 16 mai 2025 (12 h 30) inclus**.

Le siège de l'enquête publique est fixé à la mairie de Soorts-Hossegor, 18 avenue de Paris à Soorts-Hossegor (40150).

A l'issue de l'enquête publique, le projet de schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales et de son zonage d'assainissement des eaux pluviales de la commune de Soorts-Hossegor, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport de la commissaire enquêtrice, sera approuvé par le conseil municipal de Soorts-Hossegor, après avoir été présentés lors d'une séance publique. Après approbation et accomplissement des mesures de publicité et d'information, le schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales et de son zonage d'assainissement des eaux pluviales sera exécutoire et opposable.

Les informations environnementales se rapportant aux objets de l'enquête et la décision de la mission régionale de l'autorité environnementales (MRAE) sont comprises dans le dossier d'enquête publique unique. Le dossier soumis à l'enquête publique comprend toutes les pièces et avis exigés par l'article R. 123-6 du code de l'environnement. Le public pourra consulter :

- Sur support papier, à la mairie de Soorts-Hossegor aux jours et heures d'ouverture habituels
- L'ensemble du dossier d'enquête sera également consultable sur le registre dématérialisé dédié à l'enquête publique : <https://registre.landespublic.org/registre/assainissement-soorts-hossegor/>

- Sur un poste informatique mis à disposition à la mairie de Soorts-Hossegor aux jours et heures d'ouverture habituels

Madame la commissaire enquêtrice Virginie ALLEZARD se tiendra à la disposition du public, en mairie, pour recevoir les propositions et observations écrites et orales du public aux jours et horaires suivants :

Jours et heures d'ouverture habituels du lieu d'enquête Mairie de Soorts-Hossegor : du lundi au vendredi : 9 h 00 à 12 h 30 et 13 h 30 à 17 h 00

Jours et heures des permanences de la commissaire enquêtrice :

Lundi 14 avril 2025 de 9 h 00 à 12 h 00

Mercredi 23 avril 2025 de 14 h 00 à 17 h 00

Vendredi 9 mai 2025 de 14 h 00 à 17 h 00

Vendredi 16 mai 2025 de 9 h 30 à 12 h 30

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations et propositions, pendant la période d'enquête :

- Sur le registre d'enquête établi sur feuillets non mobiles, côté et paraphé par la commissaire enquêtrice, ouvert à la mairie de Soorts-Hossegor.

- Sur le registre dématérialisé dédié à l'enquête publique à l'adresse suivante : <https://registre.landespublic.org/registre/assainissement-soorts-hossegor/>

- Par courrier électronique à l'adresse suivante : enquete.publique.pluvial@hossegor.fr

- Par courrier à l'attention de Madame la commissaire enquêtrice (projet de schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales et de son zonage d'assainissement des eaux pluviales), au siège de l'enquête publique à l'adresse suivante : Mairie de Soorts-Hossegor 18 avenue de Paris 40150 Soorts-Hossegor,

- Au près de la commissaire enquêtrice à l'occasion des permanences prévues aux heures définies dans l'arrêté du maire de Soorts-Hossegor, d'ouverture et d'organisation de l'enquête publique précité.

Il ne sera pas tenu compte des observations et propositions émises en dehors de la période d'enquête, ni de celles émises par d'autres voies que celles indiquées ci-dessus.

Monsieur le maire de Soorts-Hossegor est responsable de l'enquête publique relative au projet de schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales et de son zonage d'assainissement des eaux pluviales. Tout renseignement peut être obtenu auprès du service technique de la commune de Soorts-Hossegor 18 avenue de Paris 40150 Soorts-Hossegor (tél : 05.58.41.79.10; courriel : service-technique@hossegor.fr). Toute personne peut à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la commune de Soorts-Hossegor 18 avenue de Paris 40150 Soorts-Hossegor.

Le rapport et les conclusions motivées de Madame la commissaire enquêtrice seront tenus à la disposition du public, pendant un an au siège de la commune de Soorts-Hossegor, et en Préfecture des Landes aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi que sur le site Internet de la commune de Soorts-Hossegor.

Le maire de Soorts-Hossegor

Annonces légales et officielles

Retrouvez toutes nos annonces légales sur sudouest.fr/annonces-legales, sudouest-marchespublics.com, avec le réseau

Avis administratifs et judiciaires

Enquêtes publiques



HOSSEGOR

Commune de Sports-Hossegor

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête publique préalable projet de schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales et de son zonage d'assainissement des eaux pluviales

Objet: Commune de Sports-Hossegor
 Par arrêté n° AG-2025-002 en date du 18.03.2025, le maire de la commune de Sports-Hossegor a accepté l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales et de son zonage d'assainissement des eaux pluviales, pour une durée de 30 jours, du lundi 14 avril 2025 (à 9 h 00) au vendredi 16 mai 2025 (à 17 h 00) inclus.

Le siège de l'enquête publique est fixé à la mairie de Sports-Hossegor, 18 avenue de Paris à Sports-Hossegor (41150).
 A l'issue de l'enquête publique, le projet de schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales et de son zonage d'assainissement des eaux pluviales de la commune de Sports-Hossegor, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport de la commissaire enquêteuse, sera approuvé par le conseil municipal de Sports-Hossegor, après avoir été présenté lors d'une séance publique. Après approbation et accomplissement des mesures de publicité et d'information, le schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales et de son zonage d'assainissement des eaux pluviales sera exécutoire et opposable.

Les informations administratives se rapportant aux objets de l'enquête et le site sont de la mission régionale de l'urbanisme environnemental (MIRE) sont consultables dans le dossier d'enquête publique unique. Le dossier soumis à l'enquête publique comprend toutes les pièces et est visible par l'article R. 123-8 du code de l'urbanisme. Le public pourra consulter:
 - Sur support papier, à la mairie de Sports-Hossegor aux jours et heures d'ouverture habituels.
 - L'ensemble du dossier d'enquête sera également consultable sur le registre dématérialisé dédié à l'enquête publique <https://registre.landespublique.org/registre/assainissement-sports-hossegor/>

- Sur un point informatique mis à disposition à la mairie de Sports-Hossegor aux jours et heures d'ouverture habituels.
 Madame la commissaire enquêteuse Virginie ALLÉSTAND se tiendra à la disposition du public, en mairie, pour recevoir les propositions et observations écrites et orales du public sur jours et heures habituels.
 Jours et heures d'ouverture habituels du lieu d'enquête:
 Mairie de Sports-Hossegor du lundi au vendredi: 9 h 00 - 12 h 30 et 13 h 30 - 17 h 00.

Jours et heures des permanences de la commissaire enquêteuse

Mairie de Sports-Hossegor
 Lundi 14 avril 2025 de 9 h 00 à 12 h 00,
 Mercredi 23 avril 2025 de 14 h 00 à 17 h 00,
 Vendredi 8 mai 2025 de 9 h 00 à 17 h 00,
 Vendredi 16 mai 2025 de 9 h 00 à 17 h 00.
 Le public pourra prendre connaissance du dossier et déposer ses observations et propositions, pendant la période d'enquête:
 - Sur le registre d'enquête établi sur l'ensemble non modifié, côté et parafixé par la commissaire enquêteuse, ouvert à la mairie de Sports-Hossegor.
 - Sur le registre dématérialisé dédié à l'enquête publique à l'adresse suivante: <https://registre.landespublique.org/registre/assainissement-sports-hossegor/>

- Par courrier électronique à l'adresse suivante: enquete@hossegor.fr

- Par courrier à l'attention de Madame la commissaire enquêteuse (projet de schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales et de son zonage d'assainissement des eaux pluviales), au siège de l'enquête publique à l'adresse suivante: Mairie de Sports-Hossegor, 18 avenue de Paris, 41150 Sports-Hossegor.

- Après de la commissaire enquêteuse à l'occasion des permanences prévues aux heures définies dans l'avis de la mairie de Sports-Hossegor, d'ouverture et d'information de l'enquête publique prévue. Il n'est pas tenu compte des observations et propositions émises en dehors de la période d'enquête, ni de celles émises par d'autres voies que celles indiquées ci-dessus.
 Monsieur le maire de Sports-Hossegor est responsable de l'enquête publique relative au projet de schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales et de son zonage d'assainissement des eaux pluviales. Tout renseignement peut être obtenu auprès du service technique de la commune de Sports-Hossegor, 18 avenue de Paris, 41150 Sports-Hossegor (tél: 06.59.41.70.10 - courriel: sudouest-technique@hossegor.fr). Fe de paranna peut à son demande et à ses frais obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la commune de Sports-Hossegor, 18 avenue de Paris, 41150 Sports-Hossegor. Le rapport et les conclusions relatives de Madame la commissaire enquêteuse seront joints à la décision de public, pendant un an au siège de la commune de Sports-Hossegor, et en Préfecture des Landes aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi que sur le site Internet de la commune de Sports-Hossegor.

Le maire de Sports-Hossegor

Sud Ouest légales

Publiez votre annonce légale

7 jours sur 7
24 h sur 24

Paiement en ligne sécurisé



Entreprises, inscrivez-vous aux alertes automatiques

Tous les marchés du Sud-Ouest
100 % gratuits sur sud-ouest-marchespublics.com



Marchés publics et privés

Marchés à procédure adaptée sup. à 90 000 €



Communauté de Communes du Pays d'Orthe et d'Arrigans

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Marché de travaux
Marché à procédure adaptée ouverte

Adresse: Communauté de communes du Pays d'Orthe et d'Arrigans, 156 route de Mahouric, 40300 Peyrehorade.
Contact: Service commande publique - 05.58.72.60.03 - ca@ccpo-arrigans.fr
Tel: n° 2025034700007

Groupement de commandes: non.
Accès aux documents de la consultation (non URL vers le profil acheteur): <https://www.sudouest.fr>

Objet du marché: Construction d'une centrale photovoltaïque, siège de la Communauté de communes, Peyrehorade.
Démarrage des travaux préparatoires prévus au mois de septembre 2025.

Le règlement de la consultation précise les critères de jugement ainsi que les documents à remettre par les candidats, au titre de la candidature et de l'offre.
 Lieu potentialité d'exécution du marché: Peyrehorade.
 Le marché n'est pas décomposé en lots.

Présentation des offres par catalogue électronique: non.
Réduction du nombre de candidats: non.
L'acheteur exige la présentation de variantes: non.
Variante autorisée: non.

Négotiation: Voir règlement de la consultation.
L'acheteur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sans négociation.
 Tous les documents de la consultation sont disponibles sur le profil acheteur (Moyens de consultation communément disponibles).

Visite obligatoire: les modalités pour effectuer la visite sont indiquées dans le règlement de la consultation.
Date et heure limite de réception des offres: Mercredi 20 mai 2025 à 12 h 00 uniquement par voie électronique sur le profil acheteur <https://www.sudouest.fr>

Renseignements complémentaires: les demandes de renseignements doivent être transmises via le profil acheteur.
Date d'envoi du Pouvoir de publication: 16 avr 2025.



Commune de Ornesse-Laharie

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE (A.A.P.C.)

Identification de l'organisme qui passe le marché: Mairie de Ornesse-Laharie, 232 place des Platanes, 41110 Ornesse-Laharie Tél: 05.58.07.50.10
Site web: mairie-ornesse-laharie.fr
Plateforme de dématérialisation: <https://demat-mpa.fr>
Personne adjudicataire: Monsieur Le Maire.

Objet du marché: Aménagement du territoire - Le petit matin - Commune de Ornesse-Laharie (40 110).

Le présent appel d'offres a pour but de passer un marché travaux sur procédure adaptée avec une négociation possible après une offre (1) offre les mises-à-jour, pour effectuer les travaux d'aménagement du territoire - Le petit matin -.

Date publication de la consultation: Juin 2025.
Type de procédure: Marché sur procédure adaptée ouverte, soumise aux dispositions des articles L. 2120-1 et R. 2123-1 et R. 2123-4 à 6 du Code de la Commande Publique respectivement l'ordonnance n° 2004-1096 du 29 novembre 2004 portant sur la partie législative de la commande publique et donc la directive n° 2010-1075 du 3 décembre 2010 portant réforme de la commande publique.

Une négociation pourra être engagée avec les candidats dont les offres à l'ouverture des plis sont susceptibles de répondre au mieux aux besoins du Maître d'ouvrage.
Motifs de rejet:

- Les tentatives de fraude décelées à la réalisation des travaux
- Les manquements aux vœux adjointes
- La création d'une zone de circulation des engins mécaniques
- La réalisation des chantiers et des chantonnements piédonniers
- La réalisation des travaux d'assainissement (E 1) et (E 2)
- La réalisation du réseau d'eau potable
- Le traitement des espèces nuis et réalisation des plantations

Critères d'attribution et répartition des sous-critères détaillés dans le règlement de consultation:
 1°) Valeur technique: 60 points
 2°) Prix des prestations: 50 points

Date limite de remise des offres: Le mercredi 14 mai 2025 à 12 h 00.
Condition de remise du dossier de marché:

Les dossiers sont à retirer par voie électronique à l'adresse suivante: <https://demat-mpa.fr>
Groupement de commandes: non.
 Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats peuvent adresser leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante: <https://demat-mpa.fr>
Date d'envoi du présent avis à la publication: 15 avr 2025.

Autres avis

Syndicat Mixte d'aménagement du golf de Moliets-et-Maa

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT DU GOLF DE MOLIETS-ET-MAA DU 14 AVRIL 2025

sur le choix du délégataire et de l'offre de contrat de délégation de service public relative à la gestion et à l'exploitation des équipements sportifs et de loisirs du golf de Moliets-et-Maa

Le Comité Syndical décide d'approuver:
 - le choix de la société Le Touquet Synthese Ltd. à laquelle se substituera une société dédiée établie par la procédure de la délégation de service public, en qualité de délégataire de service public pour assurer la gestion et l'exploitation des équipements sportifs et de loisirs du golf de Moliets-et-Maa.
 - la forme de contrat de concession de service public ainsi que ses annexes correspondant à l'offre de base telle qu'elle est issue de la phase de négociation, établi pour une durée de 15 années à compter du 1^{er} jan 2025,
 et d'insérer le Protocole du Syndicat Mixte à signer le contrat de concession de service public et les documents afférents, à passer toutes mesures nécessaires et signer tout acte ou document liés à l'exécution dudit contrat ainsi qu'à entreprendre toutes les démarches nécessaires pour accomplir les formalités de publicité de ladite délibération conformément aux dispositions de l'article L. 2121-24 du code général des collectivités territoriales.

Annonces légales

Vie des sociétés

MAIA
 Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée
 au capital de 1 000 euros
 Siège social: 2 rue Narraquet
 49130 Cabron
 RCS Dax 984 401 638

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Aux termes de l'ARR en date du 4 avril 2025, il a été décidé de transférer le siège social de 24 boulevard de la République, 40300 Cabron à compter du 1^{er} mai 2025.
 Mention sans effet au RCS de Dax. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Arrivée le 9/5/25 Par la commissaire enquêteuse

LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

PIECE JOINTE 4. CERTIFICAT D’AFFICHAGE DES AVIS D’ENQUETE PUBLIQUE

VILLE DE
SOORTS-HOSSEGOR (40)



POLICE MUNICIPALE
96 Avenue DU GOLF
40150 SOORTS HOSSEGOR
Tél: 0558419910

Constatation de l'affichage d'un Avis d'Enquête Publique programmée le 14 avril 2025 concernant le projet de schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales et de son zonage d'assainissement des eaux pluviales.

DESTINATAIRES :

- Copie à Monsieur le Maire (1ex),
- Archives du service (1ex),

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

RAPPORT DE CONSTATATION

N°2025-03-44 du 31/03/2025

(Article 429 et 537 du Code de Procédure Pénale)

L'an deux mille vingt-cinq, le trois avril à treize heures et quarante-deux minutes
Nous soussigné(s), Brigadier chef principal LANCHE Jérôme,
Assisté(s) de

Agent(s) de police judiciaire adjoint(s) dûment agréé(s) et assermenté(s),
revêtu(s) de notre uniforme et en résidence à SOORTS-HOSSEGOR (40)

Vu les articles :

- **L.2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,**
- **D14-1, 21, 21-2°, 21-2, 73 et 78-6 du Code de Procédure Pénale,**
- **L511-1 à L515-1 du Code Sécurité Intérieure,**

Vu les instructions reçues, rapportons les opérations suivantes :

-- Ce jour, le trente et un mars deux mille vingt-cinq (31/03/2025) à treize heures et trente-cinq minutes (13h35), dans le cadre de notre service général sur la commune de SOORTS-HOSSEGOR(40) , nous avons effectué la vérification de l'affichage réglementaire obligatoire suite à l'enquête publique programmée le 14 avril 2025 concernant le projet de schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales et de son zonage d'assainissement des eaux pluviales.

-- Nous nous sommes rendus sur les cinq sites de la commune, prévu à cet effet à savoir l'ancienne mairie de SOORTS , la salle polyvalente SOORTS , les Halles Rez-de-Chaussée face à l'enseigne TAP TAP, les Halles sur le palier entrée côté mairie et enfin la Mairie de HOSSEGOR .

-- Nous avons constaté les faits suivants :

- A hauteur de l'ancienne mairie de SOORTS , une affiche d'Avis Enquête Publique en date du 14 avril 2025 et dont l'intitulé correspond en tout point à l'enquête publique citée ci-dessus, est bien présente dans un encart d'affichage fermant à clefs et prévu à cet effet par la commune. (Cf planche photographique n°1)

- A hauteur de la salle polyvalente de SOORTS, une affiche d'Avis Enquête Publique en date du 14 avril 2025 et dont l'intitulé correspond en tout point à l'enquête publique citée ci-dessus, est bien affiché sur la porte d'accès à la salle polyvalente. (cf planche photographique n°2)

- A hauteur de la mairie d'HOSSEGOR, une affiche d'Avis Enquête Publique en date du 14 avril 2025 et dont l'intitulé correspond en tout point à l'enquête publique citée ci-dessus, est bien présente à l'intérieur du bâtiment sur la porte vitrée de l'accès de la mairie . (Cf planche photographique 3)

- A hauteur des HALLES Rez de Chaussée face à l'établissement TAP TAP , une affiche d'Avis Enquête Publique en date du 14 avril 2025 et dont l'intitulé correspond en tout point à l'enquête publique citée ci-dessus, est bien affiché dans un encart d'affichage vitré à cet effet par la commune.

- A hauteur des HALLES sur le palier côté mairie, une affiche d'Avis Enquête Publique en date du 14 avril 2025 et dont l'intitulé correspond en tout point à l'enquête publique citée ci-dessus, est bien présent dans un encart d'affichage en liège prévu à cet effet par la commune.

Il est à noter que sur l'ensemble des sites , le titre "Avis d'Enquête Publique" est inscrit en caractère gras majuscule faisant plus de 2 cm de hauteur, sur un

papier de couleur jaune, visible et lisible depuis la voie publique.

Rapport fait pour être transmis à Monsieur le Maire de SOORTS-HOSSEGOR (40).

En conséquence, nous avons rédigé le présent rapport à toutes fins que vous jugerez utiles.

Fait et clos à SOORTS-HOSSEGOR (40)
Le 31/03/2025

L'agent de Police Judiciaire adjoint

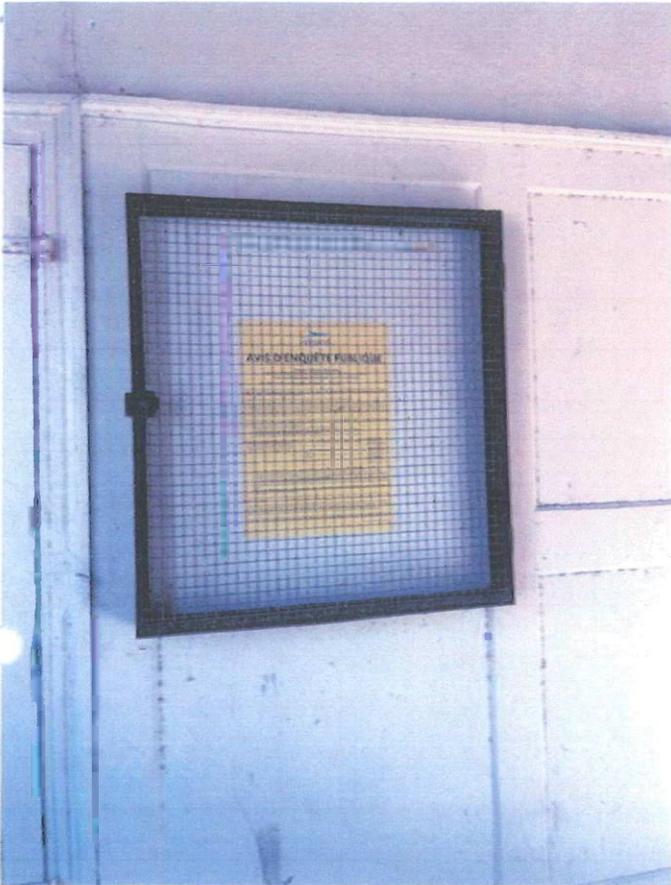


Vu et transmis le 03/04/2025, par le chef de service.

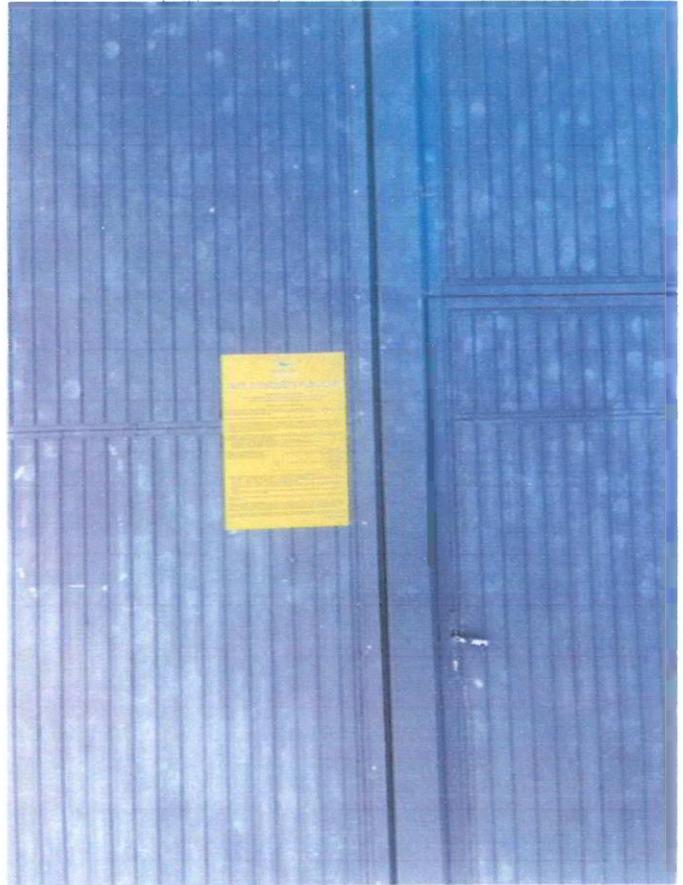
Vu et transmis le 03/04/2025, par le
chef de service.



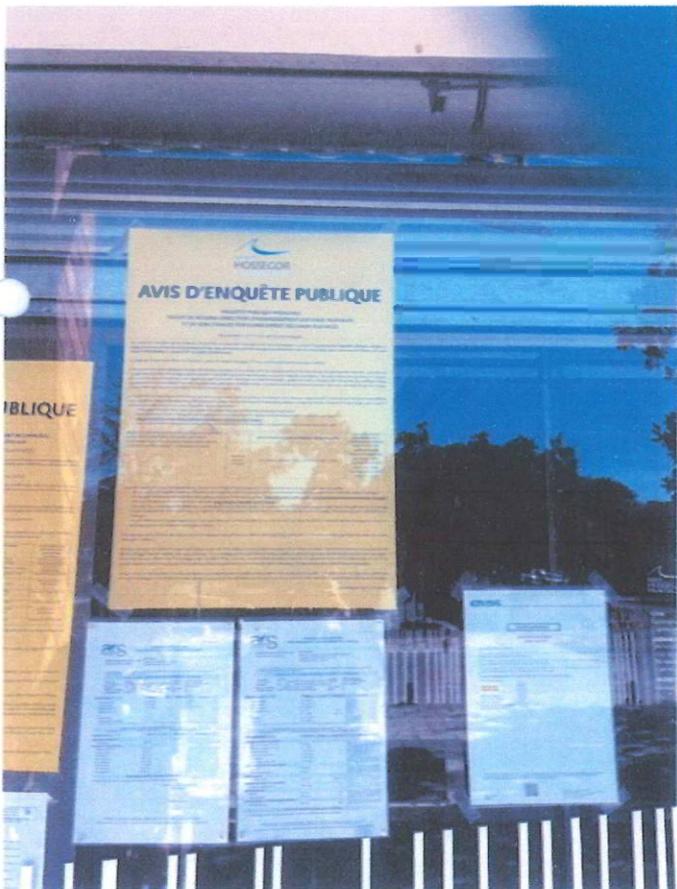
Constatation Avis d'enquête publique du 14 avril 2025



Ancienne mairie SOORT (1)



Salle polyvalente SOORTS (2)



Mairie de HOSSEGOR (3)



HALLES Rez-de-chaussée face ERP TAP TAP



HALLES palier côté entrée Mairie HOSSEGOR(5)

VILLE DE
SOORTS-HOSSEGOR (40)



POLICE MUNICIPALE
96 Avenue DU GOLF
40150 SOORTS HOSSEGOR
Tél: 0558419910

Constatation de l'affichage d'un Avis d'Enquête Publique programmée le 14 avril 2025 concernant le projet de schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales et de son zonage d'assainissement des eaux pluviales.

DESTINATAIRES :

- Copie à Monsieur le Maire (1ex).
- Archives du service (1ex).

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

RAPPORT DE CONSTATATION

N°2025-04-49 du 15/04/2025

(Article 429 et 537 du Code de Procédure Pénale)

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze avril à huit heures et vingt-six minutes
Nous soussigné(s), Brigadier-chef Principal PELOUSE Céline,
Assisté(s) de VILLARS Sébastien ASVP,

Agent(s) de police judiciaire adjoint(s) dûment agréé(s) et assermenté(s),
revêtu(s) de notre uniforme et en résidence à SOORTS-HOSSEGOR (40)

Vu les articles :

- L.2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
- D14-1, 21, 21-2°, 21-2, 73 et 78-6 du Code de Procédure Pénale,
- L511-1 à L515-1 du Code Sécurité Intérieure,

Vu les instructions reçues, rapportons les opérations suivantes :

-- Ce jour, le quatorze avril deux mille vingt-cinq (14/04/2025) à neuf heures et vingt minutes (09h20), dans le cadre de notre service général sur la commune de SOORTS-HOSSEGOR(40) , nous avons effectué la vérification de l'affichage réglementaire obligatoire suite à l'enquête publique programmée le 14 avril 2025 concernant le projet de schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales et de son zonage d'assainissement des eaux pluviales.

-- Nous nous sommes rendus sur les cinq sites de la commune, prévu à cet effet à savoir l'ancienne mairie de SOORTS , la salle polyvalente SOORTS , les Halles Rez-de-Chaussée face à l'enseigne TAP TAP, les Halles sur le palier entrée côté mairie et enfin la Mairie de HOSSEGOR .

-- Nous avons constaté les faits suivants :

- A hauteur de l'ancienne mairie de SOORTS , une affiche d'Avis Enquête Publique en date du 14 avril 2025 et dont l'intitulé correspond en tout point à l'enquête publique citée ci-dessus, est bien présente dans un encart d'affichage fermant à clefs et prévu à cet effet par la commune. (Cf planche photographique n°1)

- A hauteur de la salle polyvalente de SOORTS, une affiche d'Avis Enquête Publique en date du 14 avril 2025 et dont l'intitulé correspond en tout point à l'enquête publique citée ci-dessus, est bien affiché sur la porte d'accès à la salle polyvalente. (cf planche photographique n°2)

- A hauteur de la mairie d'HOSSEGOR, une affiche d'Avis Enquête Publique en date du 14 avril 2025 et dont l'intitulé correspond en tout point à l'enquête publique citée ci-dessus, est bien présente à l'intérieur du bâtiment sur la porte vitrée de l'accès de la mairie . (Cf planche photographique 3)

- A hauteur des HALLES Rez de Chaussée face à l'établissement TAP TAP , une affiche d'Avis Enquête Publique en date du 14 avril 2025 et dont l'intitulé correspond en tout point à l'enquête publique citée ci-dessus, est bien affiché dans un encart d'affichage vitré à cet effet par la commune.

- A hauteur des HALLES sur le palier côté mairie, une affiche d'Avis Enquête Publique en date du 14 avril 2025 et dont l'intitulé correspond en tout point à l'enquête publique citée ci-dessus, est bien présent dans un encart d'affichage en liège prévu à cet effet par la commune.

Il est à noter que sur l'ensemble des sites , le titre "Avis d'Enquête Publique" est inscrit en caractère gras majuscule faisant plus de 2 cm de hauteur, sur un papier de couleur jaune, visible et lisible depuis la voie publique.



Vu et transmis le 15/04/2025, par le
chef de service.

Rapport fait pour être transmis à Monsieur le Maire de SOORTS-HOSSEGOR
(40).

En conséquence, nous avons rédigé le présent rapport à toutes fins que vous
jugerez utiles.

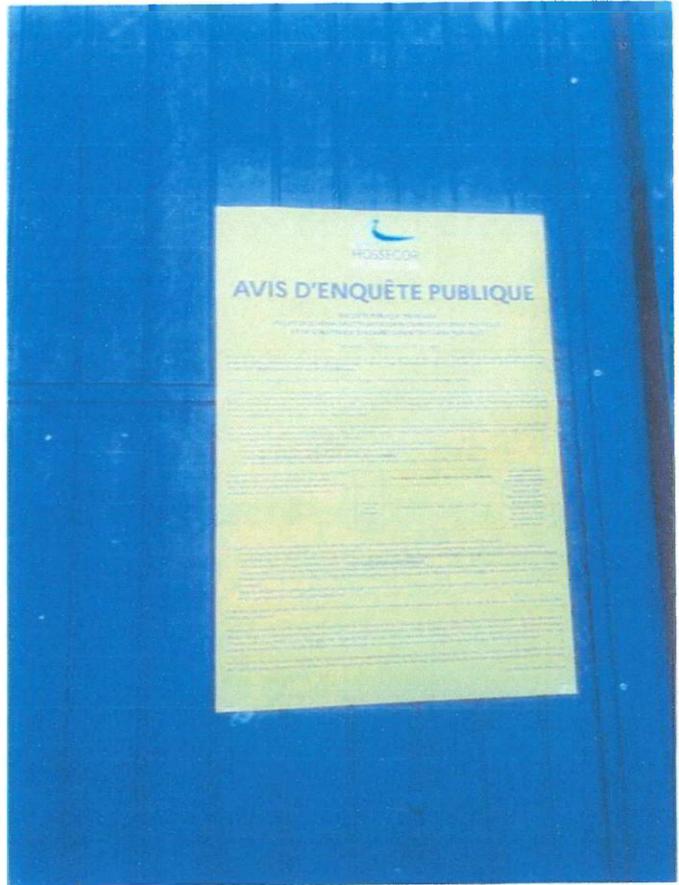
Fait et clos à SOORTS-HOSSEGOR (40)
Le 15/04/2025

BCP PELOUSE C. APM VILLARS S.

Affichage de l'Avis d'enquête Publique en date du 14 Avril 2025



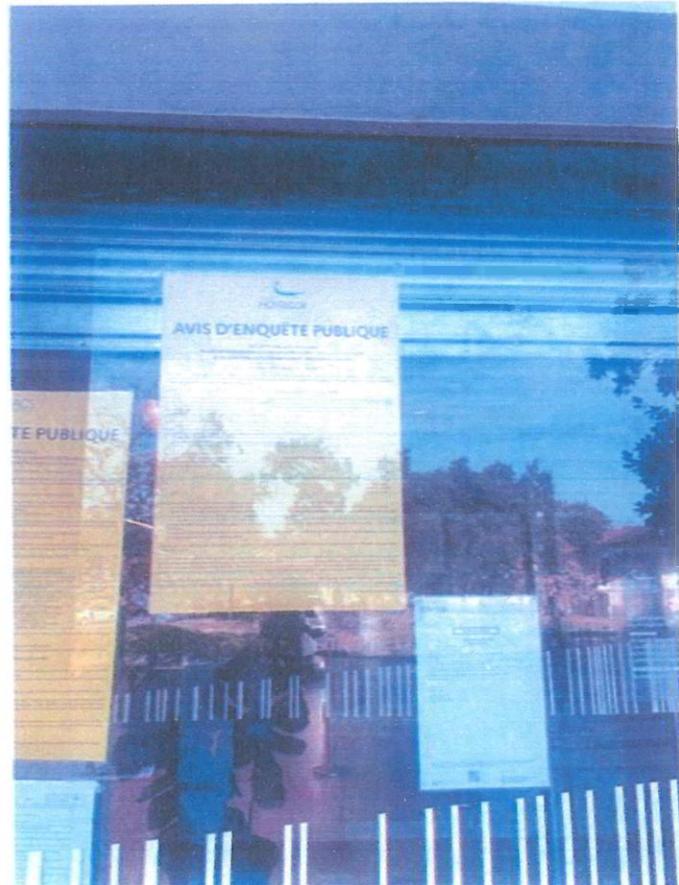
Mairie de SOORTS



Salle polyvalente SOORTS



Salle polyvalente SOORTS



Mairie HOSSEGOR



Halles devant l'établissement le TAP TAP



Halles palier entrée coté mairie



POLICE MUNICIPALE
96 Avenue DU GOLF
40150 SOORTS HOSSEGOR
Tél: 0558419910

Constatation de l'affichage d'un Avis
d'Enquête Publique programmée le 14
avril 2025 concernant le projet de
schéma directeur d'assainissement
des eaux pluviales et de son zonage
d'assainissement des eaux pluviales.

DESTINATAIRES :

- Copie à Monsieur le Maire
(1ex),
- Archives du service (1ex),

RAPPORT DE CONSTATATION

N°2025-05-70 du 21/05/2025

(Article 429 et 537 du Code de Procédure Pénale)

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-et-un mai à douze heures et huit minutes
Nous soussigné(s), Brigadier-chef Principal PELOUSE Céline,
Assisté(s) de DA SILVA Thomas ATPM,

Agent(s) de police judiciaire adjoint(s) dûment agréé(s) et assermenté(s),
revêtu(s) de notre uniforme et en résidence à SOORTS-HOSSEGOR (40)

Vu les articles :

- **L.2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,**
- **D14-1, 21, 21-2°, 21-2, 73 et 78-6 du Code de Procédure Pénale,**
- **L511-1 à L515-1 du Code Sécurité Intérieure,**

Vu les instructions reçues, rapportons les opérations suivantes :

-- Ce jour, le dix-neuf mai deux mille vingt-cinq (19/05/2025) à treize heures et trente-cinq minutes (13h35), dans le cadre de notre mission de surveillance général sur la commune de SOORTS-HOSSEGOR(40) , nous avons effectué la vérification de l'affichage réglementaire obligatoire suite à l'enquête publique programmée le 14 avril 2025 concernant le projet de schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales et de son zonage d'assainissement des eaux pluviales.

-- Nous nous sommes rendus sur les quatre sites de la commune, prévu à cet effet à savoir l'ancienne mairie de SOORTS , la salle polyvalente SOORTS , les Halles Rez-de-Chaussée face à l'enseigne TAP TAP et enfin la Mairie de HOSSEGOR .

-- Nous avons constaté les faits suivants :

- A hauteur de l'ancienne mairie de SOORTS , une affiche d'Avis Enquête Publique en date du 14 avril 2025 et dont l'intitulé correspond en tout point à l'enquête publique citée ci-dessus, est bien présente dans un encart d'affichage fermant à clefs et prévu à cet effet par la commune. (Cf planche photographique n°1)

- A hauteur de la salle polyvalente de SOORTS, une affiche d'Avis Enquête Publique en date du 14 avril 2025 et dont l'intitulé correspond en tout point à l'enquête publique citée ci-dessus, est bien affiché sur la porte d'accès à la salle polyvalente. (cf planche photographique n°2)

- A hauteur de la mairie d'HOSSEGOR, une affiche d'Avis Enquête Publique en date du 14 avril 2025 et dont l'intitulé correspond en tout point à l'enquête publique citée ci-dessus, est bien présente à l'intérieur du bâtiment sur la porte vitrée de l'accès de la mairie . (Cf planche photographique n°3)

- A hauteur des HALLES Rez de Chaussée face à l'établissement TAP TAP , une affiche d'Avis Enquête Publique en date du 14 avril 2025 et dont l'intitulé correspond en tout point à l'enquête publique citée ci-dessus, est bien affiché dans un encart d'affichage vitré à cet effet par la commune. (cf planche photographique n°4)

Il est à noter que sur l'ensemble des sites , le titre "Avis d'Enquête Publique" est inscrit en caractère gras majuscule faisant plus de 2 cm de hauteur, sur un papier de couleur jaune, visible et lisible depuis la voie publique.

Rapport fait pour être transmis à Monsieur le Maire de SOORTS-HOSSEGOR (40).



Vu et transmis le 21/05/2025, par le
chef de service.

En conséquence, nous avons rédigé le présent rapport à toutes fins que vous
jugerez utiles.
Fait et clos à SOORTS-HOSSEGOR (40)
Le 21/05/2025

BCP PELOUSE C. ATPM DA SILVA T.

Constatation de l'affichage d'un Avis d'Enquête Publique programmée le 14 avril 2025 concernant le projet de schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales et de son zonage d'assainissement des eaux pluviales.



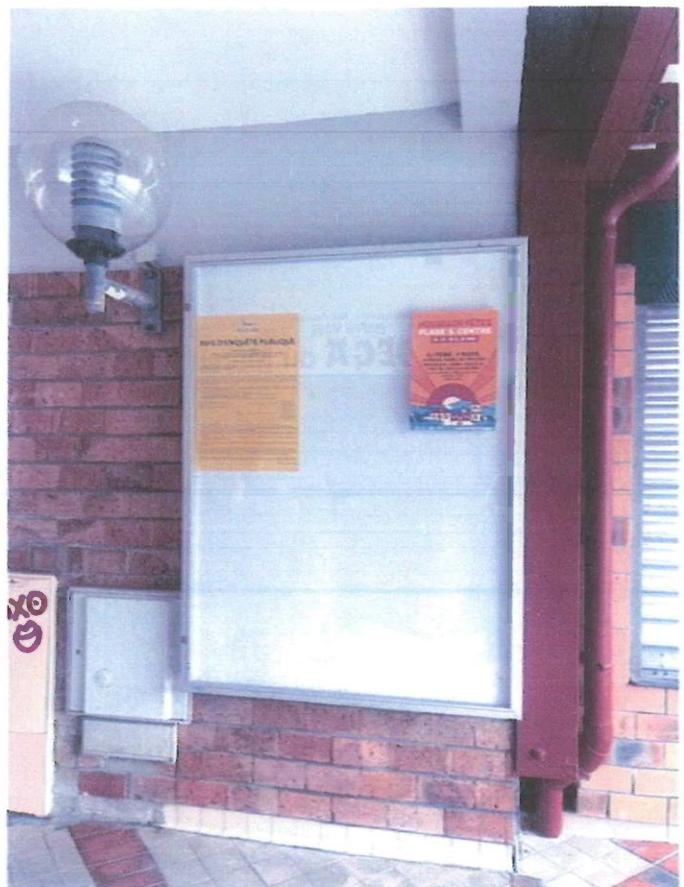
Mairie de SOORTS n°1



Salle polyvalente de SOORTS n°2



Mairie de HOSSEGOR n°3



Halles Rez de chaussée (n°4)